

Valérie BOYER
Députée des Bouches-du-Rhône
Adjointe au Maire de Marseille
Grand Projet de Ville - Projets de Rénovation Urbaine
Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Paris, le 13 janvier 2011

Cher(e) Collègue,

J'ai le plaisir de vous informer que le Bureau de l'Assemblée nationale a agréé un groupe d'études sur l'enseignement privé sous contrat et hors contrat dont je me suis vu confier la présidence.

L'enseignement privé est en effet aujourd'hui confronté à de nombreuses problématiques comme l'opacité du calcul du « forfait » qui lui est alloué par les collectivités territoriales ou encore le rattachement de ce forfait au lieu de scolarisation de l'enfant et non à son lieu d'habitation.

De plus, la limitation à 10% des subventions publiques pouvant être accordées aux dépenses d'investissement des établissements privés ou le fait que les parents d'enfants scolarisés dans le privé supportent la totalité des coûts de restauration (alors que les collectivités territoriales participent fréquemment au paiement des frais de repas dans le public) sont autant de problèmes qui affectent le quotidien des enfants scolarisés dans le privé et créent une inégalité vis-à-vis des écoles publiques.

Enfin, la variation des emplois attribués à l'enseignement privé sous contrat devant évoluer parallèlement à celle des emplois du public, l'enseignement privé va devoir « rendre » 1633 emplois à la rentrée scolaire 2011, ce qui induira des fermetures de classes car, les décharges étant peu nombreuses, la plupart des enseignants du privé sont devant les élèves.

Dans le cas où vous souhaiteriez adhérer à ce groupe d'études, je vous invite à retourner le bulletin d'adhésion ci-dessous à mon secrétariat, avant le 30 janvier 2011.

Vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Valérie BOYER
Députée des Bouches-du-Rhône